

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE



Réf: KK/01/10/0018

Vu l'arrêté N° 04/497/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance;
Vu l'arrêté N° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;
Vu les procès verbaux N°007/003/ISFAD/DG, portant découpage de la formation et attribution des Diplômes;
Vu le procès verbal du jury de l'examen de sortie et des examens du cycle attestant que l'intéressé (e) a satisfait au contrôle de compétences prévu par les textes réglementaires;

Le Diplôme de **Maîtrise**

est décerné à **Framoï SACKO**, Matricule: 054010015
Né(e) le 02/07/1973 à Mandiana, de Nationalité Guinéenne

Option *Développement Communautaire* avec la Mention **Assez-Bien**

Le Chef Service Scolarité, **Kankan**, le 23.03.2023
Conakry, le 05 avril 2010
Le Directeur Général

Sory SOW



Dr Mamadou Dian Gongoré DIALLO

Photocopie certifiée conforme à l'Original Kankan, le 23.03.2023 Le Chargé des Examens I.R.E.